

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :  
**2021-CC-01-019**

\*\*\*\*\*

Séance du :  
**30 MARS 2021**

\*\*\*\*\*

Nombre de Délégués :

- **En exercice : 44**
- **Présents : 31**
- **Représentés : 09**
- **Votants : 40**
- **Absents : 04**

\*\*\*\*\*

Résultats :

- **Pour : 40**
- **Contre : -**
- **Abstention : -**

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance :  
**Philippe CHARRIER**

**L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars, à vingt heures,** les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 23 mars 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Siégeaient à l'assemblée :***

Monsieur BARON Jean-Marc	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CLEREL Francis	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Monsieur VAGANAY Eric
Monsieur LESAGE William	

***Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :***

Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Monsieur Bruno SICARD  
Madame BENOIST Magalie donne pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique  
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique  
Monsieur BOULANGER Damien donne pouvoir à Madame TONDELLIER Viviane  
Monsieur GEOFFROY Rémi donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine  
Madame JAUNET Christel donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume  
Madame PIERA Pascale donne pouvoir à Monsieur REIGNAULT Patrice  
Monsieur ROLAND Dimitri donne pouvoir à Monsieur VAGANAY Eric

***Ne siégeait pas à l'assemblée mais étaient représentés par leur suppléant :***

Madame LOZANO Michelle  
Monsieur NOCTON Laurent

***Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :***

Monsieur FROMENT Daniel	Monsieur Patria Alexis
Monsieur LAPIE Dominique	Madame REYNAL Sophie

**Programme territoire d'industrie : élargissement du périmètre du territoire « Creil Sud Oise »**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 31 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et demande à Monsieur le Vice-Président, Patrick GAUDUBOIS, de procéder à l'examen de la question.

**Ainsi, il expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,**

Le 20 septembre 2018, le premier Ministre a annoncé le lancement du programme Territoires d'Industrie comme l'une des actions du plan prioritaire de relance de l'industrie.

L'objectif de ce programme est de soutenir, via des dispositifs de financement et d'ingénierie technique, des projets publics ou privés visant à développer l'activité des entreprises industrielles, à faciliter leur recrutement, à favoriser l'innovation et à simplifier les procédures d'installation.

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise a été identifié comme un territoire du programme sur proposition de la Préfecture. Il apparaît que l'écosystème du bassin industriel creillois dépasse le seul périmètre de l'ACSO, c'est pourquoi un premier élargissement à la Communautés de Communes du Liancourtois Vallée Dorée (CCLVD) a été réalisé.

Un deuxième élargissement est proposé eu égard aux problématiques de l'emploi.

Cet élargissement, propice à la dynamisation de l'animation des industriels tout autant qu'à l'intégration d'un écosystème industriel plus pertinent, permettra aux nouvelles intercommunalités intégrées de pouvoir prétendre de manière prioritaire à des partenariats et financements (au bénéfice des acteurs publics ou privés), particulièrement renforcés ces derniers mois dans le cadre du Plan de Relance porté par l'Etat.

C'est pourquoi, les Communautés de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC), des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH), du Pays de Valois (CCPV) et de Senlis Sud Oise (CCSSO), après une concertation avec l'Agglomération Creil Sud Oise, ont émis le souhait d'intégrer le périmètre du territoire d'industrie aux côtés de l'ACSO.

L'élargissement du périmètre n'induit aucune incidence financière pour les collectivités ou les entreprises s'y trouvant, ni aucune obligation de réalisation ou de résultats. Les enjeux résident dans la possibilité pour les porteurs publics ou privés d'obtenir des financements supplémentaires pour la bonne mise en œuvre de leur projet.

**Après avoir entendu l'exposé,**

**LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTIONS »

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Considérant la proposition d'élargissement du périmètre Territoire d'Industrie ;

**DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ**

**Article 1** : d'APPROUVER le principe d'élargissement du périmètre du Territoire d'industrie « Creil Sud Oise » à la Communauté de communes Senlis Sud Oise ;

**Article 2** : d'APPROUVER le principe de remplacement de la dénomination du Territoire d'industrie « Creil Sud Oise » en « Sud Oise » ;

**Article 3** : d'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à ce dossier, notamment la lettre de demande au Président de Région d'élargissement du périmètre.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le mardi 30 mars 2021,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Guillaume MARECHAL

*Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise*